

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 954

présenté par
M. Pupponi
-----**ARTICLE 6**

À l'alinéa 2, après le mot :

« association »,

insérer les mots :

« , à l'exception de celles relatives à l'exercice d'un culte, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exempter les associations culturelles ou ayant une partie culturelle de la signature du contrat d'engagement républicain.

Ces associations pourront ainsi continuer lorsqu'une collectivité leur prête par exemple une salle pour une grande fête religieuse à respecter certaines règles ou coutumes religieuses qui pourraient entrer en contradiction avec le contrat d'engagement républicain.